

ASSEMBLÉE NATIONALE13 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 66

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 14 A

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Il précise la participation du secteur privé aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la participation du secteur privé aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.